

DOMAINES	PREREQUIS		OBLIGATIONS DE FORMATION		
	Certification initiale	Renouvellement de certification à la suite d'un cycle de 5 ans ou 7 ans	Certification initiale	Renouvellement de certification à la suite d'un cycle de 5 ans	Renouvellement de certification à la suite d'un cycle de 7 ans
➤ Amiante sans mention	-	-	Attestation de formation de 3 jours par organisme de formation certifié	Formation pendant le cycle de certification d'au moins 3 jours dont au moins 1 jour réalisé depuis moins de 18 mois.	Attestation de formation continue de 1 jour (par domaine) dispensée par un organisme de formation certifié (en année 2 ou 3 et en année 7)
➤ DPE sans mention	Voir prérequis Annexe 3 Arrêté du 2 Juillet 2018 modifié	✓ Acquis Voir article 11 arrêté du 2 Juillet 2018 modifié			
➤ Plomb sans mention ➤ Gaz ➤ Electricité ➤ Termites	-	-	Attestation de formation de 3 jours (par domaine) par organisme de formation certifié	-	Attestation de formation continue de 1 jour (par domaine) dispensée par un organisme de formation certifié (en année 2 ou 3 et en année 7)
➤ Amiante Mention ➤ DPE Mention ➤ Plomb Mention	Voir prérequis Annexe 3 Arrêté du 2 Juillet 2018 modifié	✓ Acquis Voir article 11 arrêté du 2 Juillet 2018 modifié	Attestation de formation initiale de 5 jours (par domaine) dispensée par un organisme certifié	Formation pendant le cycle de certification d'au moins 5 jours dont au moins 2 jours réalisés depuis moins de 18 mois.	Attestation de formation continue de 2 jours (par domaine) dispensée par un organisme de formation certifié (en année 2 ou 3 et en année 7)

NOTA : Il est fortement conseillé de contacter votre centre de certification avant inscription afin de valider vos obligations de formation et prérequis